



PAYS-DE-LOIRE

Déclaration du Sgen-CFDT au CHSCTA du 6 mai 2020

Le Sgen s'est exprimé de nombreuses fois sur les conditions de reprise en mettant en avant la santé des élèves et des personnels. Nous aimerions intervenir sur **3 points pour lesquels nous sommes alertés** : la situation des AESH, l'information aux personnes fragiles et les ASA.

1 - Le SGEN-CFDT demande UN PROTOCOLE SPÉCIFIQUE AUX AESH POUR LA RÉOUVERTURE DES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS

Lors du CTMEN – Comité Technique Ministériel de l'Éducation Nationale – du 5 mai, en présence de Jean-Michel Blanquer, le Sgen-CFDT a de nouveau interpellé directement le Ministre de l'Éducation nationale, au sujet de la situation singulière (et critique) des personnels AESH.

Notre demande est claire : définir d'urgence un protocole spécifique aux AESH, avant la réouverture des écoles-établissements, pour qu'ils et elles puissent reprendre leur activité dans un cadre protecteur tenant compte de la réalité de leurs missions.

Lors des audiences avec le ministre, au cours des dernières semaines, nous avions demandé l'élaboration, dans le cadre du dialogue social, de fiches et guides métiers adaptés à toutes les situations professionnelles comme le fait le Ministère du travail.

LA RÉPONSE DE JEAN-MICHEL BLANQUER LORS DU CTMEN DU 5 MAI : Le Ministre a répondu très franchement à notre demande, voici ses mots : « *concernant le manque de communication pour les AESH et certains personnels : vous avez raison et nous allons améliorer ; le protocole est difficile à appliquer pour les AESH* ». « *Un travail spécifique avec le secrétariat d'État auprès du Premier ministre en charge des personnes handicapées est en cours* ». « *Oui, il faut être plus précis pour les AESH* ».

Un travail spécifique est en cours... il faut être plus précis pour les AESH...

POUR LE SGEN-CFDT, IL Y A URGENCE

Au 6 mai 2020, force est de constater que ce travail que nous demandons n'est pas encore prêt, que la circulaire de reprise publiée lundi ne dit rien du travail des AESH. Il y a pourtant urgence alors que des écoles vont rouvrir le 11 mai 2020 puis accueillir progressivement des élèves en présentiel.

Alors que le Ministère insiste, à juste titre, sur le fait que les enfants en situation de handicap doivent pouvoir revenir en présentiel dans la mesure des capacités d'accueil des écoles et du respect du cadre sanitaire, ne pas avoir précisé les conditions d'exercice des personnels dont la mission est d'accompagner ces élèves est problématique.

Le Sgen-CFDT va donc continuer à insister pour que le travail avance car les AESH ont nécessairement besoin de protections spécifiques.

2- Le Sgen-cfdt demande qu'une information claire et précise soit faite à tous les personnels sur les procédures à suivre pour les personnels à la santé fragile.

3- Les informations sur les ASA différent d'un département à l'autre. Nous souhaiterions une information claire et précise à tous les personnels.

Pour le Sgen-CFDT

Laurence Charrier